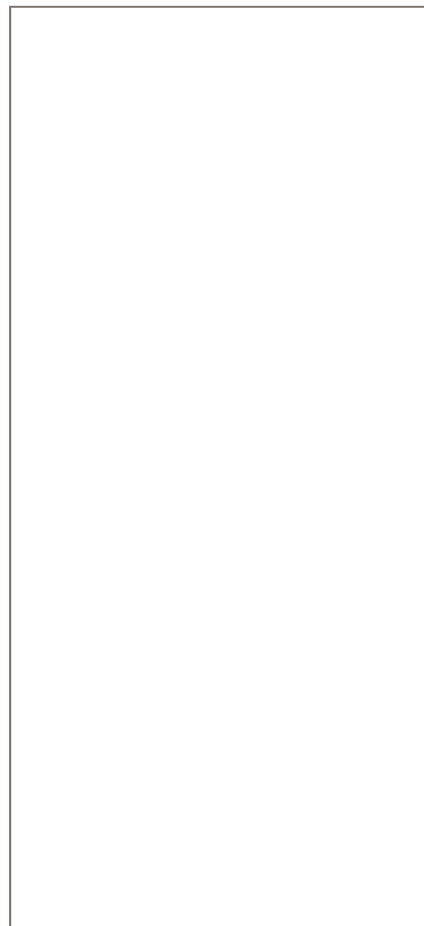




Le renard était... un chien (29/09/2006)



Un chasseur trop jeune, une nuit très noire, et un chien abattu par accident

BRAINE-L'ALLEUD En août 2004, une dame qui se trouvait dans un bois des environs de Lillo avec un ami et un chien a eu le choc de sa vie. Il était aux alentours de 22 h 50 et dans la nuit un coup de feu a claqué. Le chien a été touché par une balle tirée à partir d'une voiture équipée d'un bac à lumière. L'animal était si proche de la dame quand le projectile l'a frappé que le chemisier de celle-ci a été éclaboussé de sang ! Irresponsable et cruel ? Non, malheureusement accidentel, avait plaidé Serge, le chasseur qui s'est retrouvé sur le banc des prévenus du tribunal correctionnel de Nivelles suite à cette incroyable histoire.

Ce jour-là, il était accompagné de trois enfants pour aller tirer le renard dans sa chasse. A son retour, il a aperçu une paire d'yeux dans le chemin d'accès au bois. Croyant avoir encore affaire à un goupil, il a accepté qu'un enfant, âgé de 13 ans, tire l'animal. Voilà comment on est passé très près d'un drame... Serge a dit dans un premier temps que c'était lui qui avait tiré, pour couvrir le garçon. Une reconstitution a montré que dans la lumière du spot, à la distance où le soi-disant renard a été tiré, on ne pouvait pas voir que des humains se trouvaient à proximité. C'est la prévention qui n'empêchait pas le chasseur d'être poursuivi pour coups et blessures involontaires, la prévention faisant référence au choc psychologique subi par la dame. Le tribunal a tranché jeudi : c'est l'acquittement, il y a certes eu un stress aigu, mais pas de quoi l'assimiler à de graves blessures psychologiques. Restent des infractions aux lois de la chasse comme le fait d'avoir chassé le renard plus d'une heure après le coucher du soleil, d'avoir tiré d'un véhicule. Serge s'e

tire avec la suspension simple du prononcé pendant deux ans.

V.F.

© La Dernière Heure 2006

Cet article provient du site <http://www.dhnet.be>

